



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DEC_0264_2026

DÉCISION DU MAIRE

MODIFICATIONS DES TARIFS À COMPTER DU 26 JUIN 2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
 VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
 VU la délibération conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les tarifs applicables au 22 mai 2026,

Le Maire décide d'abroger la décision n°213-2026 et d'appliquer les tarifs selon la grille présentée ci-dessous à compter du 25 juin 2026

Droit de place et occupation du domaine public	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
1 – Droits de place des fêtes foraines		
<i>Jusqu'à 20 m²</i>	5,00 €	5,00 €
<i>A partir de 21 m² et plus</i>	7,00 €	7,00 €
2 - Cirques et établissements de spectacles sous chapiteau		
<i>Parc des Sports et des Loisirs A. Vastine</i>	787,50 €	787,50 €
3 - Utilisation des trottoirs par les commerçants de la Ville (hors période du Festival des Mascarets)		
Par m ² , à l'année, selon les catégories suivantes :		
<i>Cafés, restaurants, hôtels et appareils divers</i>	24,00 €	25,00 €
<i>Autres</i>	31,50 €	31,50 €
4 - Utilisation du domaine public par les commerçants		
a) Pendant période du Festival des Mascarets		
Par m ² , hors forfait		
<i>Surface supplémentaire à la terrasse estivale pour 1 date</i>	20,00 €	20,00 €
<i>Surface supplémentaire à la terrasse estivale pour 2 dates</i>		Package pour les 2 dates 30,00 €
<i>Surface supplémentaire à la terrasse estivale pour 5 dates</i>		Package pour les 5 dates 40,00 €
NB: Le même linéaire sera appliqué sur les dates restante de vos packages sans coût supplémentaire		

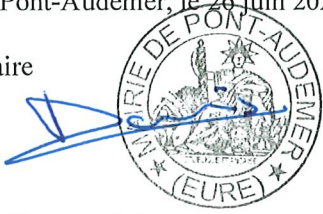
b) Durant les animations organisées par la commune (Fête de la Musique, Course Saint-Honoré, etc.).		
Par m², hors forfait		
<i>Surface supplémentaire à la terrasse annuelle</i>		5,00 €
5 - Droits de place sur le domaine public pour exposition de matériel ou autres		
Par m², par jour	5,50 €	5,50 €
6 - Stationnement d'un camion outillage		
Forfait jour	176,00 €	176,00 €

Locations des salles municipales	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Salle de la Risle (1^{er} étage uniquement)		
<u>De Pont-Audemer</u>		
<i>1/2 journée</i>	153,50 €	153,50 €
<i>Journée</i>	306,50 €	307,00 €
<u>Hors commune</u>		
<i>1/2 journée</i>	245,00 €	245,00 €
<i>Journée</i>	490,00 €	490,00 €
<u>Participations des associations lors de la gratuité annuelle</u>		
Frais de chauffage (du 15 oct au 15 avril)		
<i>Tarif horaire</i>	14,00 €	7,00 €
Frais d'électricité		
<i>Tarif horaire</i>	14,00 €	7,00 €
Sonorisation		
<i>Tarif à la séance</i>	75,00 €	75,00 €
Salle d'Armes		
« Grande salle »		
<u>De Pont-Audemer</u>		
<i>1/2 journée</i>	156,00 €	156,00 €
<i>Journée</i>	312,00 €	312,00 €
<u>Hors commune</u>		
<i>1/2 journée</i>	250,00 €	250,00 €
<i>Journée</i>	500,00 €	500,00 €
<u>Forfait annuel pour les associations suivantes :</u>		
Pont-Audemer Accueil	500,00 €	500,00 €
Club de bridge	961,00 €	961,00 €
Club de tarot	625,00 €	625,00 €
Ponto Patch	377,00 €	377,00 €
Club Loisirs Retraités	375,00 €	375,00 €
M 'GY'M	1 469,50 €	1 470,00 €
Club de scrabble	543,00 €	543,00 €
Salles annexes (aux étages)		

<i>Tarif horaire</i>		
Frais annexes		
<i>Tarif horaire du chauffage (du 15 octobre au 15 avril)</i>	7,00 €	7,00 €
<i>Tarif horaire de l'électricité</i>	7,00 €	7,00 €

Fait à Pont-Audemer, le 26 juin 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS